AISMLE
Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

epmle
Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs

Aux responsables de

Réf. VBE/SZY/mcu

Moudon, le 11 août 2026

Comportement des élèves sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous profitons de ce début d'année scolaire pour vous rappeler les règles de cheminement autour du collège du Fey à Moudon. En effet, lorsqu'un élève se trouve sur le chemin de l'école, la responsabilité et la surveillance incombent aux parents.

Afin que l'année scolaire se déroule au mieux, nous vous remercions de bien vouloir rappeler ces usages à vos enfants.

Comportement des élèves sur le chemin de l'école :

- Il est demandé de ne pas arriver trop tôt à l'école et de quitter le périmètre scolaire directement après les cours.
- Chaque élève respecte les règles de savoir-vivre en ne portant pas atteinte à la propriété et en ne mettant pas en danger la sécurité d'autrui.
- Pour des raisons de sécurité, les élèves se conforment aux lois sur la circulation routière lors de leurs déplacements.
- Les élèves cheminent exclusivement sur les trottoirs.
- La zone du collège étant limitée à 30 km/h, les élèves traversent la route lorsque la visibilité et suffisante et que la route est libre.
- Si les élèves sont déposés ou pris en charge en voiture, seules les places de dépose-minute peuvent être utilisées.

Vous trouverez ci-joint un plan figurant le dépose-minute à disposition ainsi que le cheminement piéton autorisé.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et souhaitons à vos enfants une excellente rentrée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations distinguées.

AISMLE	EPMLE
Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs	Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs
Le Président Vincent Bessard / La Secrétaire Mireille Cudré-Mauroux	La Directrice Sophie Zysset

Annexe

- ment